

faisait le gouvernement, avait rendu le bled extrêmement rare, et l'avait porté à un prix exorbitant. Quoique l'intendant en eût fixé le prix à douze francs le minot, on ne pouvait s'en procurer à moins de trente-six ou quarante francs. Ce n'était qu'avec beaucoup de difficulté que le gouvernement en pouvait obtenir pour les troupes, quelque peu qu'il leur en fallût, depuis la diminution de la ration, à laquelle elles ne s'étaient soumises qu'après une espèce de mutinerie, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, mais qui fut apaisée, dès le principe, par la prudence et la fermeté du chevalier de Lévis. Aussi fut-on obligé, dans l'hiver de 1758 à 1759, d'augmenter la paie des officiers, et de mettre une partie des soldats et sous-officiers en quartier chez les habitans des campagnes.

Dans le mois de Janvier, on fit le recensement de toute la population, dans les trois gouvernemens de la colonie. Le nombre des hommes en état de porter les armes, de l'âge de seize ans à celui de soixante, se trouva de sept mille cinq cent onze, dans le gouvernement de Québec; de six mille quatre cent cinq, dans celui de Montréal, et de treize cent treize, dans celui des Trois-Rivières; faisant un total de quinze mille deux cent vingt-neuf miliciens.

Le marquis de Montcalm, convaincu de la nécessité de mettre les garnisons de la colonie dans le meilleur état de défense possible, employa à leurs réparations et leur approvisionnement une grande partie des troupes et des milices, et fit en outre construire trois vaisseaux de guerre, pour avoir le commandement sur le lac Champlain. Le capitaine POUCHOT, du régiment de Bearn, homme de talens et excellent ingénieur, fut aussi envoyé à Niagara, pour commander dans ce fort et le mettre en état de soutenir un siège.

Tandis qu'on faisait ces arrangemens, le gouverneur reçut,

pas obligé de nourrir le peuple; que cependant il avait fait tuer des bœufs et des chevaux pour assister les pauvres, et qu'ils en pouvaient aller chercher aux boucheries du roi, à six sols la livre. Les femmes répondirent au gouverneur, qu'elles aimeraient mieux mourir que de manger de la chair de cheval. M. de Vaudreuil leur répartit, que de tout temps, on en avait mangé; qu'il était bon, et qu'il avait ordonné qu'il fût tué de la même manière que le bœuf. En congédiant ces femmes, le marquis de Vaudreuil leur dit, que la première fois qu'il leur arriverait de faire une émeute, il les ferait toutes mettre en prison, et qu'il en ferait pendre la moitié. Il ordonna néanmoins à M. MARTEL, commissaire de la marine, et à M. DE MONREPOS, juge de police, de les mener à la boucherie du roi, pour leur faire voir que le cheval et le bœuf étaient de bonne espèce. Elles en convinrent; mais elles dirent qu'elles n'en prendraient pas, ni personne, pas même les troupes; après quoi, elles se dispersèrent, et se retirèrent chez elles, en tenant des propos séditieux.